

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

## Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

### ABONNEMENTS :

France. — Un an: 8 fr.  
Autres pays. — Un an: 10 fr.

### Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

### Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

### NOTRE RETARD

*L'état de santé de notre Rédacteur a fait retarder de quelques jours le tirage du présent numéro. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.*

L'Ouvrier Diamantaire.

### La Situation générale de l'Industrie Diamantaire

La nuit règne partout dans notre métier. Pas un rayon de lumière ne pénètre les ténèbres enveloppant les milliers d'ouvriers et ouvrières qui se trouvent sans travail et sans espoir d'en avoir dans l'avenir immédiat. La situation semble être désespérée. Il y en a même parmi nous qui croient que la fin absolue est venue, que jamais notre industrie ne verra une résurrection.

Ont-ils raison, ces pessimistes ? Quant à moi, je ne le crois pas. Le monde capitaliste se tord dans une crise terrible. Ce que nous voyons prendre place sous nos yeux est peut-être le commencement de l'éruption finale qui nous mènera à la transition dans l'ère socialiste. Si cela est vraiment le cas, nous pourrons dire que l'industrie diamantaire ne revivra plus ; elle aura sa place, ultérieurement, dans le monde nouveau que le socialisme créera ; mais, pendant la période de transition et de fondation du système nouveau, elle ne pourra pas exister, non plus que d'autres industries de luxe. Cependant, il est aussi possible, et il paraît être plus vraisemblable, que le capitalisme se récupérera et se rétablira pour quelque temps encore. En ce cas notre métier revivra et regagnera sa place d'auparavant dans la complexité industrielle. Et si les signes ne sont pas trompeurs, le capitalisme est en train de regagner un nouveau terme de vie.

Mais il paraît être bien certain que notre industrie n'aura pas la même étendue qu'aujourd'hui, vu que le marché, pour ses produits, est devenu très limité. La Russie, les pays Balkaniques, les Etats qu'ont formé l'ancien empire de l'Autriche-Hongrie, et l'Allemagne, qui étaient tous des acheteurs importants de diamants, ne le seront certainement plus dans l'avenir ; s'ils le redeviennent jamais, il sera sans doute de longues années avant qu'ils puissent se permettre d'acheter des diamants en des quantités considérables. Dans beau-

coup d'autres pays, les cours du change empêchent et empêcheront encore longtemps le commerce des diamants. Il ne nous reste que les Etats-Unis, peut-être aussi les pays de l'Amérique méridionale et les Indes comme débouchés.

Alors le nombre de diamantaires dépasse énormément celui demandé par les exigences des marchés qui nous resteront. Pendant la guerre, on n'a admis aucun apprenti ni en Hollande, ni en Belgique, et après la guerre non plus. Mais le nombre des diamantaires s'est augmenté néanmoins de plusieurs centaines grâce à l'entreprise de Sir Bernard Oppenheimer, à Brighton et ailleurs en Angleterre ; et on a aussi, je crois, admis des apprentis en France.

Notre voie s'étend donc distincte devant nous. Le mot d'ordre pour nous est : *pas d'apprentis, jusqu'au moment où le nombre des diamantaires et le travail à faire seront en équilibre.* Nos intérêts communs demandent que la décision du Congrès de Londres, août 1920, soit appliquée avec la plus scrupuleuse exactitude. Et c'est aussi dans l'intérêt des jeunes gens, qu'on empêche d'entrer dans un métier poursuivi du destin de subir des crises meurtrières et qui ne donne à ceux qui y exercent qu'un très modeste morceau de pain. Dans tous les pays où l'on trouve l'industrie diamantaire, on y a toujours attaché une importance qu'elle ne mérite guère. Le diamant étincellant donne au métier diamantaire un nimbe, une auréole, qui fait croire aux non initiés que les ouvriers y trouvent une parfaite bonté et qui les incite à faire le possible et l'impossible pour gagner entrée pour leurs enfants dans ce métier bénit des dieux.

Nous autres, nourris dans ce sérial et en connaissant les détours, nous savons trop bien que la réalité est un peu moins désirable. Et ce qui se passe actuellement doit ouvrir les yeux, même des plus aveuglés. On peut donc espérer qu'enfin on s'abstiendra généralement d'admettre des apprentis et qu'on résistera énergiquement aux efforts de pénétrer dans notre métier faits par ceux qui ne comprennent ou ne veulent pas comprendre que chaque nouvel apprenti est un malheur pour lui-même et pour des milliers d'autres.

Le bien-être de l'industrie diamantaire dépend de la situation économique mondiale. Nous produisons un article de luxe, qu'on achète que dans des circonstances propices, c'est-à-dire dans des périodes de prospérité. La période actuelle n'est pas prospère. Au contraire. La guerre a appauvri les peuples ; elle a bouleversé les relations économiques ; elle a détruit des moyens de production, des

villes et villages innombrables, des usines, des mines, des vergers, des champs, des forêts, des chemins de fer et des canaux ; elle a mis sur les nations des fardeaux insupportables de dettes monstrueuses ; elle a déchiré l'Europe en des Etats miniatures ou incapables de se gouverner eux-mêmes, sans ressources et sans avenir, et qui se battent entre eux furieusement. La paix menteuse qui est l'œuvre de diplomates et politiciens d'un régime sénile et néfaste, de gens qui ne voient pas l'horizon vermeil d'un monde neuf, mais dont les yeux, guidés par la haine et l'esprit de revanche, sont fixés sur des demandes aussi rapaces que futilles et irréalisables, a plongé le monde dans un état de choses pire encore que la guerre l'avait fait. La réaction tente de regagner le terrain perdu. La classe ouvrière s'y oppose énergiquement et par conséquent conflit s'en suit, conflit dans les divers pays entre le patronat et les masses ouvrières. La crise bat son plein dans le monde entier. Les stocks sont dépréciés. Les fabricants et les négociants ont subi des pertes énormes. Partout les taxes et contributions exigent presque ou même plus que la moitié des revenus de tout le monde. Dans de telles circonstances les articles de grand luxe sont invendables. Il est si dur de se procurer le nécessaire à la vie qu'on ne peut penser à des superflus. Voici pourquoi actuellement les peintres-artistes ne trouvent pas des acheteurs pour leurs tableaux et que les fabricants et négociants en diamants n'en trouvent pas pour leurs marchandises.

Il est bien évident qu'une baisse de salaires ne peut pas produire une amélioration. Les diamants ne sont pas achetés non pas parce qu'ils sont trop chers, mais parce qu'on ne veut pas ou ne peut pas les acheter. Si un carat de chatons est invendable à cinq cents francs, il l'est aussi à quatre cent quatre-vingts francs. Les patrons qui proposent des rabais, qui offrent du travail à des salaires réduits, le font seulement dans l'espoir de gagner quelques francs de plus que leurs concurrents au moment de la reprise du métier. Accepter veut dire : empirer encore la situation. Notre seul salut, c'est la politique du Syndicat de Londres qui tient debout les prix du brut, et c'est notre politique de maintenir les salaires, inébranlablement. Une chute des prix du brut ou une diminution sensible des salaires produirait une catastrophe.

La conclusion est donc : attendre avec patience la reprise des affaires, fidèle à nos Syndicats et à notre organisation internationale, résistant à ceux qui voudraient ruiner nos salaires, convaincus que le moment de résurrection arrivera et qu'en ce moment-là notre métier devra, non seulement donner

notre pain en abondance, mais aussi nous permettre de réparer les pertes subies, ce qui sera possible si nous restons fidèles à notre organisation syndicale.

HENRI POLAK,  
Président de l'A. U. D.

**COMPTÉ RENDU**  
DE LA  
**Conférence des Ouvriers Diamantaires**  
à Francfort-sur-Mein  
le 5 Mars 1921

Etaient présents : Georg REICHEL, du Comité de la Centrale des Métaux ; Henri POLAK, C. VAN DER VELDE, Louis VAN BERCKELAER, de l'Alliance Universelle ; Karl SCHOTT, du Comité de district de Francfort.

Etaient présents comme délégués : REBSCHER, du Comité de Erbach ; JÖRG, DASBACH, KRAFT, du Comité de Hanau ; BUSMÉR, SCHUCH, du Comité de Idar-Oberstein.

Il y avait en outre un certain nombre de camarades et les directeurs REHBEIN, de Hanau et EVERLING, de Idar-Oberstein.

Après l'ouverture de la conférence et après avoir salué les camarades présents, le camarade REICHEL donne la parole au Président de l'Alliance, Henri POLAK, d'Amsterdam, qui donne un aperçu du dernier Congrès des Ouvriers diamantaires qui s'est tenu à Londres et de la situation économique de notre métier.

POLAK dit que le Comité de l'Alliance a été à même de se tenir en communication, même pendant la guerre, avec tous les centres des autres pays, à l'exception de l'Allemagne, avec laquelle toute communication était interrompue. Il n'avait pas été reçu de réponse à plusieurs lettres qu'on avait envoyées. C'est avec raison qu'il attribue ce fait aux effets de la censure militaire et politique qui existait dans le temps.

Immédiatement après la déclaration de guerre, notre industrie subissait une crise ; il n'y avait plus un seul homme au travail. Après quelques mois, une amélioration se fit sentir et les 3/4 des ouvriers étaient de nouveau au travail. Par suite de la bonne situation du métier, les salaires augmentèrent jusqu'à la fin de 1919, puis la situation empira à nouveau jusqu'à la nouvelle crise qui commença en mars-avril 1920 et qui dure encore à ce jour.

A Amsterdam, il y a, en ce moment, 8.000 chômeurs sur 9.400 ouvriers ; à Anvers, il y en a 6.000 sur 8.000. La même situation se présente en France et en Angleterre.

C'est précisément la crise que nous traversons qui rend impérieuse la nécessité de consolider nos relations internationales. Au Congrès de Londres, les diamantaires d'Allemagne avaient également été invités, et il ne peut être passé sous silence que ce furent précisément les Français qui exprimèrent leurs regrets que l'Allemagne n'ait pu se faire représenter. Le Congrès avait duré cinq jours. Trois jours et demi furent pris par la discussion du différend surgi entre la Hollande et la Belgique. Au cours de l'année 1915, le gouvernement anglais ayant donné ordre que le diamant brut ne pouvait être exporté, afin d'empêcher qu'il ne fut vendu en Allemagne, des permis d'exportation n'étaient fournis que par une Commission com-

posée de délégués de patrons et ouvriers. Par suite d'une décision du Congrès de Londres, le Bureau de l'Alliance se composera à l'avenir de 3 délégués hollandais, 3 belges, 1 français, 1 allemand et 1 anglais. En même temps, les cotisations de la France qui étaient ridiculement minimes jusqu'à présent, furent augmentées et les frais de propagande seront, dans l'avenir, par moitié à charge des Français.

En Angleterre, un propagandiste permanent a été nommé, ayant à sa charge la direction de l'organisation et de la propagande, et un bulletin mensuel sera publié. Jusqu'en 1914, il n'y avait en ce pays qu'une quarantaine d'ouvriers diamantaires. En 1917, le négociant en brut Oppenheimer eut l'idée d'apprendre le métier aux invalides de guerre. Il fit construire deux grandes usines avec environ 1.200 meules. Deux belges furent engagés pour enseigner le métier à ces gens. Oppenheimer emploie jusqu'à présent 750 ouvriers, dont 20 % ne sont pas invalides, mais des jeunes gens qui sont éduqués par 4 ou 5 moniteurs. On se trouve ainsi devant le fait qu'il y a à présent environ un millier de nouveaux collègues dans le métier, qu'il s'agit d'organiser dans notre Alliance Universelle. Oppenheimer n'est nullement un philanthrope, c'est un homme d'affaires. Les trois quarts de ses gens sont déjà organisés ; c'est pourquoi qu'il fut décidé, ainsi que nous l'avons déjà dit, de nommer un permanent pour l'Angleterre. Comme conséquence du fait qu'il y a beaucoup trop d'ouvriers diamantaires, on a arrêté à Londres le point de vue en ce qui concerne la question de la durée du travail et il a été décidé qu'on insisterait dans tous les pays pour que la durée du travail soit limitée à 44 heures.

En Hollande, la durée du travail a été fixée par la loi à 45 heures par semaine. S'il y a possibilité et quand la situation de la branche le permettra, il y aurait même lieu de réduire la durée du travail à 40 heures. Il est signalé qu'en Afrique du Sud, des efforts seront faits pour y établir une industrie diamantaire ; vu les salaires élevés, cela n'est pas encore possible pour le moment. Au total, on estime qu'il y a environ 30.000 ouvriers diamantaires. Les grands Syndicats limitent leur production, parce que les mines ne rendent plus autant et parce qu'on veut faire monter les prix en réduisant la production.

La question « Apprentis » n'a pas pu être résolue complètement à Londres par suite de manque de temps. Chaque pays résoudra cette question pour soi-même ; aucun pays ne peut toutefois prendre de décision sans autorisation du Bureau de l'Alliance. Le chômage est terrible. Des sommes considérables ont été payées. Le gouvernement des Pays-Bas est déjà venu en aide aux diamantaires hollandais ; il a prêté à l'A. N. D. B. 1 million de florins et il a mis à la disposition de cette organisation des sommes importantes sous forme d'allocations.

Au fond, l'industrie diamantaire est à même de pourvoir par elle-même au secours de ses membres. C'est pourquoi on a demandé au Syndicat de Londres s'il n'était pas d'avis de majorer les prix du brut de 2 à 3 %. Cette augmentation serait versée dans une caisse internationale de secours aux ouvriers diamantaires sans travail. Le représentant de la firme Asscher et le camarade Polak se sont entretenus avec M. Reyersbach, du Syndicat. En réponse à une demande officielle, la proposition n'a pas été accueillie. A

une lettre ultérieure au Syndicat, il n'a même plus été répondu.

En dernier lieu, il a été décidé à Londres de tenir une conférence restreinte pour régler la question des tarifs et des salaires par rapport au cours du change. Cette question est d'une grande importance, les ouvriers hollandais ne trouvant plus de travail par suite de leur cours élevé du change et les autres pays étant exploités par des employeurs hollandais. La concurrence avec l'Allemagne est complètement impossible. Un salaire de 150 marks par semaine équivaut à 6 1/2 ou 7 florins, ce qui, à Amsterdam, est le salaire d'une journée. Les mêmes différences de salaires, bien qu'en moindre mesure, existent entre la Belgique et la Hollande. Il ne peut tout de même pas se faire qu'un ouvrier mange le pain de l'autre. La conférence limitée, il l'admettait, n'était qu'un pis aller, car il est difficile, sinon impossible, de faire équivaloir les salaires et le cours du change. Le moins qu'on puisse faire, c'est d'augmenter les salaires.

Par suite des instances de Hanau, le collègue Van Berckelaer s'est mis en rapport avec la firme Feindler et Weinling. Feindler, là-dessus, s'est rendu à Anvers et a appelé Van Berckelaer un imposteur, tout en se déclarant prêt à donner 50.000 francs si on voulait le débarrasser de la main-d'œuvre allemande. Un fait très curieux. Somme toute, il y avait de grosses difficultés dans l'industrie. La crise mondiale dure toujours. La situation économique en Amérique est également mauvaise parce qu'elle était le meilleur acheteur. Dans le temps, l'Amérique ne prélevait pas d'impôts directs ; à présent elle en préleve de 40 à 45 %. Des millions de gens sont par là dans l'impossibilité d'acheter des diamants. De grands stocks de diamants invendables existent ; les difficultés sont rendues encore plus graves par le fait que la Russie vend ses diamants confisqués et que les Russes réfugiés se défont également de leurs joyaux. Les pays au cours du change déprécié non plus ne peuvent acheter des diamants. Personne ne peut dire où la crise mènera. C'est pourquoi il s'agit de rendre l'organisation tellement forte qu'elle puisse tenir tête à toutes les éventualités. Il est bien vrai que l'industrie diamantaire ne peut prospérer que quand le capitalisme est fort, les gens étant alors à même de se procurer des diamants. Il vaudrait toutefois mieux arriver, si nous pouvions y parvenir, à changer les conditions économiques dans le sens socialiste ; alors l'époque serait venue où les conditions de ce métier seraient changées à leur base.

L'exposé du collègue POLAK a suscité l'intérêt et est reçu avec succès.

Au point 2, le collègue JÖRG parle de la suppression du système d'entreprise. Tout dans l'industrie diamantaire interdit l'entreprise. Il s'agit d'un métier d'art ; les matières premières sont d'une grande diversité et le système d'entreprise ne peut être qu'au préjudice de nos collègues. Par suite du système d'entreprise, il a été, jusqu'à présent, possible aux employeurs de rendre illusoires toutes augmentations des tarifs. Tous les efforts des organisations d'ouvriers diamantaires doivent tendre à l'introduction de tarifs fixes, ainsi qu'on l'a déjà essayé une fois à Hanau. Pour finir, il demande aux délégués présents d'y mettre toutes leurs forces pour que les ouvriers diamantaires jouissent enfin d'une vie digne d'un homme.

REHBEIN, de Hanau, cite quelques exemples d'offres de salaires minimes, ce qui est spécialement le cas pour la firme Feindler et Weinling, qui essaya à plusieurs reprises de diminuer les salaires. Celle-ci et d'autres firmes déclaraient toujours de nouveau qu'il leur était possible de se procurer du brut si les ouvriers de Hanau voulaient travailler à meilleur compte. Dans l'intérêt du métier, l'orateur se déclare partisan de l'introduction d'un salaire fixe.

SCHOTT, de Francfort, fait observer qu'il ne suffit pas d'introduire des salaires fixes, mais qu'il s'agit, en premier lieu, pour les ouvriers diamantaires eux-mêmes, de s'en tenir aux tarifs, pour empêcher qu'il n'en soit comme à Hanau, où un tarif minimum avait déjà été convenu, mais où il n'était appliqué que dans deux firmes. Au surplus, les offres de moindre salaire ne pouvaient être empêchées, dans les pays au cours déprécié, qu'à l'aide de l'A. U. D. Dans les derniers temps, on avait engagé à Hanau différentes actions contre la baisse des tarifs ; mais à la fin, il n'était pas possible aux camarades de tenir par leurs propres moyens. Il faudra tâcher de les mettre à même de décliner les offres de diminution des salaires, peut-être bien en leur accordant des allocations de la part de l'A. U. D.

DASBACH, de Hanau, critique les agissements malpropres de la firme Feindler et Weinling.

EVERLING, de Idar, fait un rapport de la situation de l'Industrie à Idar et du Pfalz. 227 ouvriers sur les 428 sont organisés. Il est d'avis que sous ces conditions, il sera difficile à Idar de convaincre spécialement les bons ouvriers de la nécessité d'un salaire fixe, tenant compte au surplus du fait que l'industrie y est épargnée dans la campagne dans d'innombrables petits ateliers, où les ouvriers ne se soucient ni de la durée du travail, ni de toute autre convention, n'ayant d'autre souci que de produire autant que possible.

KRAFT, de Hanau, fait ressortir les difficultés par rapport à la reprise des communications avec l'A. U. D. et demande à ses camarades qu'ils se mettent d'accord sur l'introduction d'un salaire fixe.

REBSCHER, de Erbach, parle des conditions dans sa ville et se déclare d'accord avec le salaire fixe.

REICHEL, de Stuttgart, dit que l'A. U. D. s'est déjà déclarée prête à venir en aide aux ouvriers diamantaires d'Allemagne pour un montant hebdomadaire de 5.000 marks ; il en remercie les délégués de l'A. U. D. au nom de ses camarades.

JÖRG, de Hanau, reproche à la direction centrale et au Comité du district qu'ils n'ont pas fait tout le nécessaire pour la reprise des relations avec l'A. U. D.

NEUBERGER, de Hanau, se déclare partisan du salaire fixe.

BUSSMER, de Idar, est personnellement partisan du salaire fixe ; mais il croit qu'à Idar il n'est pas encore possible de l'introduire. Il propose de renvoyer cette question pour l'étude devant les comités locaux.

SCHUCH, de Idar, par contre, est d'avis que quand la situation se sera améliorée, il sera possible d'introduire aussi à Idar le salaire fixe.

EVERLING, de Idar, communique encore

que la firme Feindler et Weinling n'a pourvu qu'un seul atelier de matières brutes.

REICHEL, de Stuttgart, résume que toutes nos forces doivent tendre à diminuer la différence de salaire entre l'Allemagne et les autres pays. Des apprentis ne devront plus être admis, dans la mesure du possible. La durée du travail doit être fixée internationalement à 44 heures, avec compensation de salaire correspondant. Pour autant que possible, le système de salaire doit être égal pour tous les centres diamantaires. La situation s'améliorant, il doit être tâché d'introduire un salaire fixe. REICHEL établit ensuite que c'est par suite des circonstances difficiles que les relations avec l'A. U. D. n'ont pu être reprises plus tôt.

Il est ensuite décidé que les relations avec l'A. U. D. seront reprises. La cotisation est fixée à 1 florin par membre et par année. Elle sera produite par une cotisation extraordinaire de 50 pfennigs et sera remise à l'A. U. D. par l'entremise du Comité Central, comme par le passé.

REICHEL, de Stuttgart, est d'avis que comme délégué des ouvriers diamantaires dans le Comité de l'A. U. D., c'est le Comité Central qui entre en ligne de compte avec le Comité du district comme suppléant. Il pourrait lui être adjoint, à la discussion de questions techniques, un collègue à voix consultative.

REHBEIN, de Hanau, communique la décision des ouvriers diamantaires de Hanau, qui désirent que dans le Comité de l'A. U. D. il ne soit pas délégué de membre du Comité Central.

EVERLING, de Idar, est d'accord avec lui.

SCHOTT, de Francfort, fait observer que dans les séances du Comité de l'A. U. D., il ne s'agit pas toujours de questions de métier, mais bien plutôt de questions d'ordre organisateur et économique qui dépassent le cadre des situations locales. Il serait donc plus pratique de se mettre d'accord sur la proposition de Reichel, d'autant plus que les frais du membre du Comité sont supportés par l'A. U. D. elle-même. Il propose que les collègues de Hanau discutent ce point entre eux.

Ceci s'étant fait, il est décidé, d'accord avec les délégués de Hanau, que le Comité Central aura siège et voix dans l'A. U. D. Toutefois, à toutes les séances, il sera adjoint un ouvrier diamantaire.

Comme délégué des ouvriers diamantaires est élu le collègue JÖRG, de Hanau, et, comme suppléant, le collègue BUSSMER, de Idar.

Chaque Comité enverra mensuellement un rapport au collègue JÖRG qui les assemblera et les renverra aux divers Comités, ainsi qu'au Comité Central et au Comité de district.

A 6 h. 1/2, le collègue REICHEL ferme la conférence en remerciant les délégués pour la bonne besogne qui a été fournie.

(*Communiqué du Bureau de l'A. U. D.*)

Lisez :

**LE PEUPLE**

QUOTIDIEN DU SYNDICALISME

(Organe officiel de la C. G. T.)

ALLIANCE UNIVERSELLE DES DIAMANTAIRES

## La Conférence de Brighton

(29 Avril 1921)

Ce qui, il y a quelques semaines, avait si bien réussi au Comité de l'A. U. D. à Francfort : rendre l'unité aux différents groupes allemands de l'industrie diamantaire, a également, en Angleterre, obtenu son commencement d'exécution.

Ainsi que nous le savons, une décision du Congrès avait donné charge au Bureau de l'A. U. D. de prévenir le danger pour notre industrie que constituerait l'extention illimitée de l'apprentissage en Angleterre.

En conséquence les mesures préparatoires avaient été prises il y a des mois. Un propagandiste permanent avait été nommé et un journal mensuel de combat avait été édité. Ces efforts ont été consacrés il y a quelques semaines par le travail qui a été entamé à Brighton même. Sous la direction de Henri Polak et de Van-Berckelaer une conférence y a eu lieu avec les délégués des centres anglais.

Un petit groupe d'hommes sérieux et énergiques s'y est réuni sous la direction du Président et du Secrétaire de l'A. U. D. pour discuter la situation et pour arrêter la ligne de conduite.

En ce qui concerne cette partie du travail, nous pouvons dire franchement que nous sommes satisfaits et que nous pouvons envisager l'avenir avec une certaine tranquillité. Car, qu'est-ce qui peut nous donner plus de confiance et plus de chance de succès que de pouvoir compter sur un noyau de directeurs et de propagandistes compétents et convaincus ?

Lors de la discussion des mesures à prendre, le bon entendement de ces camarades s'est immédiatement fait jour.

Tout d'abord il fut procédé à la fondation de l'organisation anglaise unifiée.

On s'est trouvé ensuite devant la plus grosse difficulté.

La cotisation que l'on paie à Brighton est toujours très minime : 3 penny par semaine, ce qui, en notre monnaie, revient à environ 0 fr. 70.

On a tout de suite craint le danger que si l'on portait les cotisations sur le niveau des camarades de Londres, un grand nombre des membres actuels de Brighton ne démissionnerait.

La conférence, néanmoins, décida l'augmentation jusqu'à concurrence de ce qui pouvait être payé et à titre progressif.

La conférence fut d'avis qu'il s'agit, partout, et à plus forte raison à Brighton, de la qualité des membres plutôt que de la quantité ; que ce n'est pas encore sur ceux qui renoncent parce qu'ils doivent cotiser à peu près autant que leurs camarades d'ailleurs que l'on pourra compter pour sacrifier une ou plusieurs semaines de salaire le jour où il s'agirait de descendre à la rue ; que ce ne serait donc que du tape-à-l'œil que d'avoir beaucoup de membres en réduisant la cotisation, ce qui au surplus troublerait notre vue exacte sur la valeur et la combativité de nos membres.

La question primordiale c'est que les camarades de Brighton soient bien convaincus de la nécessité d'un lien syndical solide entre tous les ouvriers diamantaires du monde entier, du danger qui réside dans l'apprentis-

sage sans limites et pourquoi il faut qu'un salaire et une durée de travail égaux soit autant que possible introduits et maintenus partout.

Ces buts, qui ont pour la majeure partie déjà été réalisés dans notre industrie, sont d'une si grande importance pour tous les patrons et ouvriers intéressés, de par le monde, que le paiement d'une cotisation raisonnable s'en trouve largement compensée par les avantages acquis ou encore à acquérir.

En fixant la cotisation de telle sorte, la ligne de démarcation, entre ceux qui sont déjà mûrs pour travailler à l'unisson des autres milliers de camarades d'ailleurs pour le maintien et l'amélioration de leurs conditions de travail et ceux qui y sont encore insensibles, se trouvera nettement tracée.

Après la conférence un meeting eut lieu où le président local Jacobs et Henri Polak communiquaient les décisions, donnaient un aperçu de la situation des autres centres et exhortaient à la solidarité.

Le meeting ne fut pas aussi bien fréquenté qu'on avait pu l'espérer. Il n'y avait qu'une centaine d'ouvriers. Mais ceux qui y étaient s'intéressaient beaucoup à la chose, ce qui se montrait par les questions multiples qui furent posées au Président de l'A. U. D. après son exposé précis.

Et en dévisageant cette assemblée, il nous est difficile d'admettre que précisément de telles gens, sous une direction à la hauteur de sa tâche, ne puissent être gagnés pour les sentiments de solidarité mutuelle.

Il n'y en a pas qui aient été éprouvés plus fortement par le système capitaliste que les camarades de Brighton. Il n'y en a pas qui, dans leur carrière future, auront à lutter plus âprement pour leur existence.

Jamais, non jamais, je ne perdrai de mémoire cette salle remplie d'hommes dans la force de l'âge, mais que la guerre avait si affreusement marqués.

Il suffisait du nombre de bâquilles, qu'on avait mis partout dans la salle contre les tables et les chaises, pour vous donner des hoquets d'aversion contre un système social qui vous fait mutiler les plus vigoureux du genre humain au profit d'un tas de profiteurs sans entrailles.

Il ne nous paraît donc pas possible, que précisément ces hommes-là, qui sont si cruellement frappés par la fatalité, ne soient pas accessibles à notre propagande.

Brighton n'est donc pas un grand danger pour le moment. La capacité de production de ces camarades n'est pas, et de loin, en rapport avec leur nombre.

Notre tâche sera donc, au fur et à mesure que leur capacité de production augmentera, de leur inculquer nos sentiments de solidarité, d'esprit d'organisation et de conscience de classe.

Brighton n'est pas encore un grand danger pour l'avenir des patrons ou des ouvriers de notre industrie, ni en Angleterre ni ailleurs.

Et si nous pouvons accomplir, d'après nos intentions, la tâche que nous nous sommes assignée et dont nous avons commencé l'exécution, Brighton ne deviendra jamais un danger.

Nous avons de bonnes intentions. Et nous disposons de la volonté ainsi que des forces matérielles et morales pour faire comprendre nos intentions aux autres.

L. VAN BERCKELAER.

Secrétaire de l'A. U. D.

## L'Importation des Pierres Précieuses

Dans le dernier Bulletin ont été publiés diverses communications ayant trait aux difficultés actuelles rencontrées du fait des prescriptions administratives pour l'entrée et la sortie des diamants et autres pierres précieuses. Nous avons aussi publié les lettres adressées au Ministère des Finances par la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude et la Fédération des Coopératives.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux lettres reçues des Ministères des Finances et du Commerce par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture de St-Claude et donnant l'assurance qu'une Commission douanière sera organisée à St-Claude pour le service des Contributions Indirectes. Voilà donc une première satisfaction accordée à notre industrie, grâce aux réclamations simultanées des organisations patronale, ouvrière et coopérative.

Espérons que cette Commission fonctionnera au plus tôt. Mais nous disons de suite que nous conservons notre point de vue critique sur le fait de faire avancer une taxe pour les marchandises importées pour seulement être façonnées en France et qui ne sont régulièrement astreintes de par la loi à aucun impôt.

A. D.

Ministère des Finances

Direction Générale des Douanes

OBJET : Demande de rétablissement d'une Commission régionale des diamants à St-Claude.

Paris, le 9 mai 1921.

Le Conseiller d'Etat, Directeur Général des Douanes à M. le Préfet du Jura.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse aux diverses communications que vous m'avez adressées au sujet de l'opportunité du rétablissement à St-Claude de l'ancienne Commission régionale des Diamants, que la question vient d'être résolue, pour ce qui concerne mon Administration, à la suite d'une entente intervenue avec mon collègue des Contributions Indirectes.

Il appartient au Ministère du Commerce de désigner les membres destinés à constituer la Commission.

Signé : E. BOLLEY.

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Contrôle de l'importation des diamants et pierres fines.

Rétablissement de la Commission régionale des Diamants de St-Claude.

Paris, le 17 mai 1921.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie à M. le Préfet du Jura.

Vous avez appelé mon attention sur le caractère d'urgence que présente le rétablissement à St-Claude de la Commission régionale des tailleries de diamants du Jura. Cette mesure, en effet, a pour but de rendre plus rapide le contrôle que nécessitent la prohibition d'entrée existante et les taxes établies par la loi du 25 juin 1920, en ce qui concerne les

diamants et pierres fines bruts destinés à être taillés dans la région jurassienne.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes d'une communication qui vient de m'être adressée par M. le Directeur Général des Douanes, la mesure envisagée est maintenant rendue possible par des dispositions qu'il a prises, de concert avec son collègue des Contributions Indirectes, pour que la Commission, dès qu'elle aura été constituée, obtienne de l'Administration le concours nécessaire.

En conséquence, je viens de soumettre au contre seing de M. le Ministre des Finances un arrêté interministériel rétablissant la Commission et fixant ses attributions. J'ai appelé de nouveau l'attention de mon collègue sur l'urgence de cet acte et je n'ai pas manqué de lui faire part de votre démarche.

Le Ministre,  
Signé : DIOR.

## "Le Grand Négoce"

(27, Rue Drouot, PARIS)

Sous ce titre vient de paraître un nouvel organe mensuel des négociants Lapidaires et Courtiers en diamants, etc., etc...

Nous lui adressons ici nos meilleurs souhaits de bienvenue, car il ne peut qu'ajouter à la toujours utile documentation de tout ce qui a trait à l'industrie et au commerce des pierres précieuses et de la joaillerie.

Son numéro de juin en est très intéressant et nous nous permettons de lui emprunter la chronique suivante :

### LE MARCHÉ DU DIAMANT

A la période de vente facile et de hausse des prix qui, pour le diamant comme pour toutes marchandises, a atteint son apogée, selon les pays, entre janvier et avril 1920, a succédé rapidement une période de crise : crise de débouchés et de prix.

*Crise de débouchés.* — Le marché du Diamant aux Etats-Unis qui, avant la guerre, absorbait environ 40 % de la production et qui, pendant les années prospères, a de beaucoup dépassé cette moyenne, s'est fermé, les ventes y sont presque nulles. De même sur une échelle moindre en Europe : arrêt de la formation rapide de richesses nouvelles, crise industrielle et commerciale générale contrignant à des réalisations forcées, incertitude du lendemain, tout a contribué à la mévente du Diamant, marchandises de luxe ou objet d'investissement de capitaux superflus. Devant cette crise de débouchés, le Syndicat de Londres a fermé il y a quelques mois la plus grande partie de ses mines.

*Crise de prix.* — Comme toujours, fermeture des débouchés a entraîné baisse de prix. Mais, de même que la hausse avait été moins grande, la baisse de prix n'a pas atteint le diamant, même pour les sortes qui ont le plus varié, dans d'aussi fortes proportions que d'autres matières. D'ailleurs, il est une chose certaine, c'est que les prix actuels sont au-dessous des prix de revient ; on ne peut les expliquer que par des besoins d'argent affectant les prix soit du taillé, soit du brut, se trouvant aux mains d'intermédiaires. Quant au brut du Syndicat de Londres auquel tôt ou tard il faudra recourir lorsque les stocks des intermédiaires seront épuisés, son prix en Livres n'a pas varié.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

L'amélioration de la situation industrielle et commerciale générale entraînera pour le Diamant la fin de la crise des débouchés.

Les signes précurseurs en sont déjà nettement caractérisés. Cette reprise peut avoir lieu aussitôt la question de l'indemnité allemande réglée.

Les perspectives d'avenir pour le marché du Diamant seront alors affectées par des facteurs différents et d'influence parfois contradictoire. Autant qu'il est possible en une matière aussi complexe, essayons de dégager séparément ces principaux facteurs.

Ils sont au nombre de trois :

1<sup>o</sup> L'état du marché par lui-même en faisant abstraction du change ;

2<sup>o</sup> L'influence du change ;

3<sup>o</sup> L'influence de la marchandise démontée.

1<sup>o</sup> *Etat du marché par lui-même.* — Il convient ici d'attirer particulièrement l'attention sur le fait que, en marchandises régulières, les stocks sont en général très réduits :

Dans le monde entier, le commerce de détail appréhendant l'avenir, n'a pas remplacé ce qu'il a vendu et cette situation, remontant les étages de la production, a contraint joailliers fabricants, grossistes et lapidaires à comprimer l'importance de leurs stocks en diminuant, sinon arrêtant leur fabrication et leurs achats.

La crise des débouchés cessera donc aussitôt que se dessinera l'amélioration de la situation générale ; les stocks flottants seront rapidement absorbés et une première hausse s'en suivra. Puis se produira ce qui se produit toujours ; voyant les prix monter, ceux qui avaient hésité à faire leurs achats achèteront tous à la fois, d'où nouvelle hausse des prix rendue d'autant plus forte que les lapidaires, voyant croître la demande, augmenteront alors d'un bénéfice normal leur prix de revient, ce qu'ils n'avaient fait depuis longtemps.

2<sup>o</sup> *Influence du change.* — En réalité, en ce qui concerne la marchandise, ces perspectives se trouvent faussées ou plutôt atténuées par celles du change. Nous devons donc causer du change.

Sans entrer dans des considérations qui n'auraient pas leur place ici, on peut dire que la hausse prévue du change français, c'est-à-dire de la valeur d'achat en devises étrangères du franc, hausse se justifiant par les perspectives de paiement de l'indemnité allemande, l'amélioration notable de notre balance économique et par la grande confiance dans le relèvement de notre pays, sera néanmoins limitée pendant longtemps encore, par l'importance du montant arraché dû sur les dettes commerciales contractées ces dernières années et surtout par le volume imposant de notre circulation fiduciaire.

Il ne semble donc pas, même en se plaçant dans les conditions les plus favorables, que le relèvement de la valeur du franc puisse dépasser pendant quelques années un certain cours limite éloigné du pair. Ce relèvement limité ne sera pas suffisant, à notre avis, pour compenser entièrement la hausse des prix du diamant en devises étrangères.

3<sup>o</sup> *Influence des marchandises démontées.* — Il y a actuellement deux sortes de marchandises démontées :

En premier lieu, celles provenant de ventes forcées à l'intérieur du pays. Leur influence sur les prix est peu sensible car les quantités en sont relativement peu importantes. A no-

ter, en outre, que ces ventes comprennent peu de petites marchandises ; elles affectent surtout les plus grosses et cesseront d'ailleurs avec l'arrêt des besoins qui les ont fait naître, aussitôt que la situation générale se trouvera modifiée.

Puis, les marchandises dites « Russes ». Celles-ci paraissent arriver en quantités appréciables, mais il convient de remarquer qu'elles se composent surtout de grosses pierres plus ou moins teintées, en général mal taillées, convenant tout au plus à l'exportation dans certains pays. Cette source qui, d'ailleurs, n'aura qu'un temps, ne peut donc influencer les prix de la marchandise de qualité courante ; elle pourra tout au plus accentuer la différence de prix entre la marchandise épaisse et celle bien taillée, entre les grosses jaunes et les blanches, et pendant un certain temps rendre difficile au Syndicat l'écoulement du brut teinté.

En résumé, en ce qui concerne les perspectives d'avenir, quasi certitude du relèvement des prix en devises étrangères, perspectives que ce relèvement sera plus important que la baisse probable de ces devises. Par dessus tout, reprise des débouchés.

Donc confiance absolue. Et si, pour terminer, nous voulions finir par un dicton banal, nous dirions : « Après la pluie le beau temps », axiome vrai de tout temps et qui l'est toujours.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Mai n'a pas été favorable aux valeurs diamantifères. La *De Beers* surtout a fléchi de semaine en semaine. De 643 au 22 avril dernier elle est passée à 462 au 9 juin pendant que la *Jagersfontein*, pour les mêmes dates, marquait 130 et 111.

L'état des affaires, l'émission de 1.250.000 livres sterlings d'obligations par la *Cape Explosive Works Cy* — émission garantie sans conditions par la *De Beers*, ont créé une atmosphère qui certainement a eu son influence dans le fléchissement signalé ci-dessus.

\*\*

Une importante conférence a été tenue par les représentants des mines de diamants de l'Union Sud-Africaine, du Sud-Ouest africain et du Syndicat de Londres, qui a abouti à une décision ferme de maintenir le prix des diamants bruts.

Cette décision a produit un très bon effet dans les milieux commerciaux.

Il a aussi été décidé de réduire encore l'exploitation des mines en raison de la stagnation du marché et de l'importance des stocks accumulés et que certains évaluent à 15 millions de livres, c'est-à-dire, au taux actuel du change, à environ 710 millions de francs.

La clause qui faisait obligation au Syndicat de Londres de remplacer, chaque trimestre, par un achat aux mines productrices l'équivalent de ce qu'il avait vendu, a été améliorée.

\*\*

Quelques transactions ont été opérées sur le marché du taillé. On a aperçu quelques américains — mais acheteurs de troisième ordre. De plus les « diamants de Russie » courent toujours. Cependant l'horizon semble s'éclairer pour... la fin de l'année.

A. D.

## Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

### SITUATION FINANCIÈRE

du 16 Février 1920 au 25 Avril 1921

#### Récapitulation du Livre Caisse

##### DOIT

|  |           |
|--|-----------|
| En caisse au 16 février 1920...                                  | 5.756 15  |
| DIVONNE. — Cotisations de décembre 1919 à fin décembre 1920..... | 313 20    |
| GEX. — Cotisations de janvier à fin décembre 1920.....           | 437 10    |
| PARIS. — Cotisations d'août 1919 à fin septembre 1920..          | 2.862 70  |
| NEMOURS. — Cotisations de février à fin novembre 1920.           | 363 "     |
| FELLETIN. — Cotisations de février 1920 à fin mars 1921.         | 151 80    |
| TANINGES. — Cotisations de février à fin octobre 1920...         | 209 10    |
| SAINT-CLAUDE. — Cotisations de janvier à fin décembre 1920.....  | 11.045 70 |
| THOIRY. — Cotisations de janvier à fin octobre 1920.....         | 607 20    |
| Remboursé par caisse permanence A. U. D.....                     | 4.000 "   |
| Intérêts 1920, argent placé à <i>La Fraternelle</i> .....        | 519 68    |
| Total.....   | 26.265 63 |

##### AVOIR

|   |           |
|---|-----------|
| Placé en compte-courant à <i>La Fraternelle</i> .....           | 21.675 38 |
| Participation à délégation au Congrès de Marseille .....        | 118 55    |
| Couronne Anniversaire A.N.D.B.                                  | 177 30    |
| Remboursé par permanence A. U. D.....                           | 4.000 "   |
| Etrennes à facteur.....   | 5 "       |
| Nettoyage du Bureau .....                                       | 10 "      |
| Abonnement à <i>Moniteur de la Bijouterie</i> (1920-1921) ..... | 24 65     |
| Frais de Bureau (Imprimés, livres, papier, etc...) .....        | 22 50     |
| Frais de correspondance au 15 janvier 1921.....                 | 119 10    |
| Total.....  | 26.152 48 |
| Balance en caisse.....  | 113 15    |
|   | 26.265 63 |

##### AVOIR RÉEL DE L'UNION FRANCO-SUISSE

|   |           |
|---|-----------|
| Argent placé à <i>La Fraternelle</i> .. | 28.869 28 |
| En caisse .....                         | 113 15    |
| Au total Fr.....                        | 28.982 43 |

La situation financière de 1914 au 15 février 1920 a été publiée dans *Adamas* de février 1920.

Les intérêts de l'argent placé ne sont pas décomptés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril 1921.

De par leur adhésion à la Fédération Suisse des Métaux, les syndicats diamantaires de Bienné et Genève ne cotisent pas à l'Union Franco-Suisse.

*Le Secrétaire-Comptable,*  
Arthur DANREZ.

### Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle réunie le 26 avril 1921 pour examiner la gestion du secrétaire-trésorier, en reconnaît l'exactitude et arrête comme ci-dessus l'avoir de l'U.F.S.D.O. à ce jour.

La Commission de Contrôle regrette que quelques organisations n'aient pas rempli nominativement les bordereaux mensuels envoyés à chaque trésorier. Elle insiste auprès de tous les syndicats pour qu'à l'avenir les trésoriers de ces organisations ne se contentent pas d'indiquer le nombre des cotisants et le montant des cotisations sur une feuille de papier.

Le bordereau nominatif facilite la tâche de contrôle. D'autre part il permet au secrétaire-comptable de suivre mensuellement la vie industrielle de chaque centre et de se rendre compte si chaque syndicat verse à l'U.F.S.O.D. un nombre de cotisations correspondant bien à celui encaissé par l'organisation locale.

#### Les Contrôleurs :

Georges DURAFFOURG, Joseph GIROD,  
Paul DESFOUGÈRES.

### Statistique des Chômeurs

#### AMSTERDAM

|                             |          |       |
|-----------------------------|----------|-------|
| Du 10 au 16 avril 1921,     | chômeurs | 8.247 |
| Du 17 au 23 avril 1921,     | —        | 8.252 |
| Du 24 au 30 avril 1921,     | —        | 8.219 |
| Du 1 <sup>er</sup> au 7 mai | —        | 8.200 |
| Du 8 au 14 mai              | —        | 8.137 |
| Du 15 au 21 mai             | —        | 8.177 |
| Du 22 au 28 mai             | —        | 8.159 |

#### ANVERS

|                             |   |       |
|-----------------------------|---|-------|
| Du 7 au 14 avril 1921,      | — | 6.377 |
| Du 12 au 17 avril           | — | 6.454 |
| Du 17 au 23 avril           | — | 6.568 |
| Du 23 au 30 avril           | — | 6.576 |
| Du 1 <sup>er</sup> au 7 mai | — | 6.546 |
| Du 8 au 15 mai              | — | 6.424 |

### Dans les Centres

**Saint-Claude.** — *Adamas* et les mu-tilés de l'Ecole Emile Dalloz travaillent 32 heures par semaine. Chômage dans toutes les autres usines, sauf chez Waille où un personnel a recommencé en acceptant non pas le rabais de 40 % primitivement proposé, mais une baisse de 30 % sur la tarification avec une diminution de 10 fr. sur le prix du boort.

Naturellement l'organisation ouvrière a protesté contre cette atteinte au tarif en vigueur. Le patron Waille a répondu qu'il n'avait fait que répondre aux avances sous-entendues de ceux de ses ouvriers qui chômaient depuis quatre mois. Le Syndicat patronal, lui, s'est affirmé désireux de maintenir les prix de façon mais a déclaré ne pouvoir intervenir efficacement auprès de son adhérent. En tout cas, nous ne pouvons que regretter la défection de la maison Waille bien que son personnel soit presque exclusivement composé de non-syndiqués, car les baisses individuelles ne peuvent que gêner la situation générale sans apporter aux ouvriers l'assurance du travail.

Signalons aussi que certains ouvriers de la maison Waille sont venus affirmer au

Syndicat et même au cours de la réunion tenue à la Mairie qu'à aucun moment ils n'avaient sollicité du travail au rabais.

Cependant M. Waille assure qu'en faisant travailler au rabais il accomplit un geste tout à fait désintéressé !

\*\*

#### Souscription en faveur des chômeurs sanctuariens (3<sup>e</sup> liste) :

|   |       |    |
|---|-------|----|
| Caire Constant.....   | 10    | "  |
| Girod Joseph.....   | 5     | "  |
| Collecte au café Vaite, après chansons par Clément Léon...            | 20    | "  |
| Arthur Danrez (3 <sup>e</sup> versement)...                           | 350   | "  |
| Collecte au bal du 1 <sup>er</sup> Mai.....                           | 90    | "  |
| Coopérative <i>Adamas</i> .....                                       | 400   | "  |
| Syndicat <i>Le Travail</i> (5 <sup>e</sup> vers.)...                  | 700   | "  |
| Collecte après chansons à la Maison du Peuple par Sérénio frères..... | 31    | "  |
| Syndicat <i>Le Travail</i> (6 <sup>e</sup> vers.)...                  | 1.050 | "  |
| <i>La Fraternelle</i> , Saint-Claude....                              | 500   | "  |
| Syndicat <i>Le Travail</i> (7 <sup>e</sup> vers.)...                  | 550   | "  |
| Total de la 3 <sup>e</sup> liste .....                                | 3.706 | "  |
| Listes précédentes .....  | 5.323 | 50 |
| Total général .....   | 9.029 | 50 |

**Gex.** — L'atelier Groslézat a rouvert le 2 mai. 12 ouvriers y sont occupés à tailler un lot de chatons à 4 fr. 50 avec le boort à 60 fr.

7 ouvriers ont été occupés chez Bourgeois fin avril au 10 % de rabais sur le tarif et le boort à 46 fr. le carat. Ce dernier patron a reçu un petit lot de chatons courant mai.

Ailleurs chômage.

**Felletin.** — Chômage complet. Le patron Joulot a reçu quelques pierres qu'il a taillé lui-même.

**Paris.** — Situation identique à celle du mois dernier. La maison Asscher occupe cependant quelques ouvriers de plus et pense bientôt ouvrir son usine de Versailles.

**Genève.** — Aucun changement dans la situation, c'est le calme plat. A peine quel-

ques ouvriers sont occupés quelques jours par semaine.

**Bièvre.** — La principale maison de la place (Fuchs-Monney) a fermé ses portes pour un temps indéterminé. 40 ouvriers chôment complètement ; 20 sont occupés partiellement.

**Amsterdam.** — La note du *Moniteur de la Bijouterie* relevée par la *Gazette du Haut-Jura* est fausse. Les salaires n'ont subi aucun changement. Les chômeurs sont d'ailleurs tout aussi nombreux et l'on pourrait presque dire que l'industrie est complètement arrêtée.

**Anvers.** — Aucun indice de reprise courant mai. Le chômage est terrifiant.

### LE BOORT

Le cours du boort est fixé actuellement à Amsterdam à florins 11.35, soit au taux du change du 8 juin 1921 à 47 fr. 44.

### LES TARIFS

En application dans tous les centres français autres que Paris.

#### TARIF DE DÉBRUTAGE

60 % au-dessus du tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

#### TARIF DE POLISSAGE

**Brut plein** : 90 % au-dessus du tarif de base. — **Brut scié** : au-dessus du tarif de base : 60 % jusqu'à 30 pour 4 carats et 50 % à partir de 31 pour 4 carats et plus petits.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité. Application obligatoire du carat métrique. Prix du boort : 50 francs le carat.

Prix de la place : 2 francs par jour. En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

### Compte-rendu du 5<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"

Les jours suivants à la "Mémorial Hall"

#### — SUITE —

**GREEN (Londres).** — Je n'avais pas l'intention, après tout ce que les deux délégués de Londres ont dit, de prendre encore la parole. Mais les remarques qu'a fait Mendès m'y obligent, d'autant plus que j'ai été intimement lié à la question des réfugiés.

L'organisation de Londres a fait tout son possible pour organiser les réfugiés. Et cela est tellement vrai que l'ex-président Van Leer est tombé malade par suite de son travail dans cette affaire et qu'il est maintenant invalide. C'est alors que je fus indiqué pour prendre sur moi la présidence et je déclare que j'ai fait tout ce qui a été possible de faire en prenant des mesures pour en arriver à la collaboration. Toutefois les dirigeants des réfugiés ne se souciaient pas de la chose et, si l'on

veut en attribuer la cause à ce qu'on ne pouvait avoir des droits qu'après avoir été membre pendant un an, il faut que je dise que cette clause n'en était pas une de circonstance, mais que c'en est une qui se trouve dans nos règlements depuis des années.

En ce qui concerne maintenant l'organisation des gens de Brighton, je puis me déclarer d'accord avec ce que Beber a dit à ce propos, ajoutant qu'à la suite d'une motion acceptée par le *Trades Council* (Fédération des Syndicats de Londres) on émit le désir de voir le Ministre des Pensions décider que les invalides de guerre employés dans notre industrie fasse partie de l'organisation syndicale.

Concernant cette affaire j'ai encore eu une interview avec Lord Burnham, le Président

du Comité de Secours de Londres, mais sans résultat.

Il faut que cela soit fini enfin. C'est arrivé et nous devons y mettre un terme.

Nous avons retenu les deux cents livres pour venir en aide à ceux qui restaient ici.

Van Berckelaer désirait attendre pour organiser les hommes de Brighton jusqu'à ce que le Congrès ait pris une décision, mais cela aurait duré trop longtemps. Nous avons entamé l'organisation de ces hommes parce qu'il y avait déjà des projets d'une organisation séparée.

Nous avons décidé de les admettre après que tous les autres étaient partis. Leur admission n'a eu lieu que le 10 mars 1919.

Que le Congrès pose ma déclaration à côté de celle de Mendès afin d'en arriver à une conclusion favorable dans le conflit.

#### Séance de l'après-midi

Henri POLAK. — Après ces longs débats, c'est à mon tour de dire un mot par rapport à ce qui s'est dit ici.

Je dois tout d'abord vous dire que cette réplique ne devra pas prendre trop de temps.

Pendant les mois précédent ce Congrès j'étais d'une humeur très irritée et batailleuse. Il y a cependant un adage hollandais qui dit que : « le mets n'est jamais mangé aussi chaud qu'il a été préparé ». C'est la même chose ici. Le même phénomène psychologique explique se produit également ici : quand on se trouve ensemble, quand on se parle et quand on discute, alors on se rappelle instinctivement et clairement toutes les années qu'on a passé ensemble en bonne et mauvaise fortune et tout ce qu'on a été à même de construire, et l'irritation s'évapore pour une bonne part pour faire place à de meilleurs sentiments.

Les liens d'amitié et de considération personnelle sont d'habitude plus forts que les griefs qu'on a l'un envers l'autre ; et les sentiments deviennent plus généreux et plus doux quand, en compagnie l'un de l'autre, les sentiments auxquels je faisais allusion en premier lieu se font valoir.

Une grande partie de ce qu'on avait l'intention de dire peut alors rester en arrière et ce n'est que tant mieux.

Il est toujours mieux de discuter les affaires dans un esprit de camaraderie que de se prendre à la gorge. Après échange des idées et après avoir dit ce qu'on a sur le cœur, nous devons aller à la rencontre l'un de l'autre en se prenant la main et se dire : marchons vers l'avenir en pleine union. (*Applaudissements*).

Il faut alors que je constate avec très grand plaisir que Van Berckelaer qui a défendu le point de vue belge l'a fait de façon calme et pondérée. Il a été concis et tout élément personnel a été éliminé dans sa défense. Son attitude était en même temps sevré de toute méchanceté et devant une telle attitude je ne puis en mettre une autre.

La même modération qu'on a constaté chez lui, on la verra chez moi.

La majeure partie des choses qui ont subi de la « petite » critique, je les passerai. Tout ce qui a été dit au sujet du rapport, Van Berckelaer l'a pris de beaucoup trop haut. Personne, en faisant de la critique là-dessus, a songé à mettre Van Berckelaer dans une mauvaise posture.

Les remarques qu'a dû entendre Van Berckelaer ne me sont pas étrangères ; j'ai entendu les mêmes observations à presque chaque assemblée annuelle. Les critiques n'avaient jamais d'intentions malveillantes, ni moi non plus ; seul ce qu'a dit Van Berckelaer en ré-

ponse à Parsser concernant la nécessité ou non d'organisations religieuses, reste pour son compte, nous n'avons jamais discuté ce point au sein du Comité de l'Alliance.

Subséquemment je constate qu'il est à regretter qu'il n'y ait pas eu bonne communication pour préparer le Congrès. Cela sera mieux à l'avenir.

J'en viens maintenant à la grande question générale.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je comprends parfaitement l'état d'esprit de Van Berckelaer et des Anversois. Je n'ai pas l'intention de flatter bassement, mais je ne dis pas un mot de trop quand je déclare que chez nous à Amsterdam nous avons le plus grand respect pour tout ce que Van Berckelaer a fait pendant et après la guerre au profit de son organisation et de ses membres. Aucun leader de syndicat ne se sera probablement jamais vu dans de plus difficiles circonstances. Comment il a travaillé et avec quel dévouement, je ne dois pas vous l'expliquer ici. Son travail se trouve au-dessus de tout éloge. Celui qui s'est donné tout entier et qui d'une manière audacieuse a bravé tous les dangers comme peu le feront, que quelqu'un qui a vécu tout cela devait se trouver dans une humeur irritée par suite de ce qui se passait à Amsterdam, je peux le comprendre parfaitement, son courroux et sa colère, je les comprends également.

Je veux tout considérer sous ce point de vue et je veux effacer tout ce qui de la part de l'irrité Van Berckelaer m'a frappé.

Van Berckelaer devra tout aussi bien comprendre que la position dans laquelle nous nous trouvions, au début de la guerre était loin d'être enviable.

Bien qu'il n'y eut pas chez nous d'usurpateurs étrangers, nos camarades n'en étaient pas moins frappés durement et nous avions tout autant de souci pour eux et leur famille qu'on n'en avait à Anvers pour leurs propres gens.

Van Berckelaer doit comprendre en même temps que par la force des choses nous avons dû agir ainsi que nous l'avons fait. Nous ne pouvions faire autrement.

Nous avions à nous soumettre, sous peine de chômage pour tous nos membres, à toutes les mesures que le gouvernement britannique imposait. Je répète : en cas de non-acceptation cela nous aurait valu quelques années de chômage avec toutes les misères qui en sont la conséquence sans que la Belgique en ait profité d'aucune manière.

Van Berckelaer voit dans toute notre conduite une ligne bien définie de méconnaissance. Il croit apercevoir une espèce de tactique vexante et offensive projetée dans l'intention de porter préjudice à Anvers, une tactique que nous aurions suivie jusqu'à ce jour. En ce faisant, Van Berckelaer regarde la chose de façon absolument et complètement contraire.

Si Van Berckelaer était venu avec la communication : voici les preuves de tout ce que j'avance, on aurait éventuellement pu soumettre les preuves du contraire. Nous avons au contraire à faire ici avec une façon de voir, qui est complètement inexacte. Nous n'avons jamais pensé un seul instant de projeter un plan de campagne en vue de vexer diaboliquement les Anversois et de les contrarier. Cela n'est même jamais entré dans nos idées. Van Berckelaer voit entre les différents événements un rapport de cause à effet ; mais c'étaient des choses isolées sans intention méchante, sans consistance et sans tactique

arrêtée d'avance, que les Belges ont mal compris.

Van Berckelaer a tâché de défendre sa thèse en premier lieu, dans le cas de la non-admission dans notre syndicat, en qualité de membres, de ceux qui de la Belgique étaient venus chez nous. Brouwer a déjà expliqué pourquoi cela a été fait. Si toutefois nous avions su que la guerre aurait duré si longtemps, nous aurions pris d'autres mesures. Nous pensions, ainsi que tout le monde, que la guerre aurait été finie en quelques mois. C'était là la raison pourquoi nous ne jugions pas nécessaire d'entrer dans les différentes difficultés administratives qu'auraient entraînées ces admissions. Des pourparlers avec le gouvernement néerlandais auraient dû avoir lieu au sujet des allocations, cependant que tenant en vue que les décisions gouvernementales se font toujours attendre, il n'aurait pas été impossible que toutes nos peines aient été vaines.

Il faut que je dise en général que cette mesure et d'autres analogues auraient été toutes autres et n'auraient même pas été prises si nous avions pu supposer un seul instant que nous aurions affaire à une situation quasi permanente et non pas avec une situation très temporaire.

Van Berckelaer allait plus loin et disait que la ligne de méconnaissance continuait avec notre refus de laisser travailler les internés.

La raison en a de même été dite par Brouwer et il faut tout de même qu'on comprenne que les syndicats néerlandais ne pouvaient pas permettre que les internés aillent au travail pendant que des milliers de membres des différentes organisations chômaient. Quand, après, le N. V. V. (C. G. T. néerlandaise) prit position dans cette affaire, nous n'avions qu'à suivre ses directives.

Au sujet de ma visite auprès du Ministre de la Guerre, concernant cette affaire, ce dont Brouwer a déjà parlé, celui-ci a oublié de dire que cela s'est fait parce qu'il était question de laisser travailler « bona fide » dans les camps les patrons belges.

Nous avions en effet reçu une lettre d'un certain nombre d'internés qui nous disaient que des efforts étaient faits pour établir une taillerie au camp de Harderwijk, dans l'intention d'y former des apprentis.

Il cours de l'instruction de cette affaire, il apparaissait qu'un comité s'était formé pour donner de l'instruction technique dans les camps. Le député belge Omer Buysse, un homme de toute confiance, avait été touché de la demande de La Haye et il avait promis sa collaboration.

Nous avions toutefois la conviction qu'il s'agissait d'une tentative d'un certain nombre de patrons émigrés de Belgique et établis à Scheveningue pour perpétrer leurs pratiques chez nous. C'est ce que nous avons empêché. Sommes-nous à blâmer pour cela ? Nous avons la certitude d'avoir bien agi.

Plus tard cependant, nous avons mis tout en œuvre pour laisser travailler les camarades internés. On nous avait fait un reproche que les internés des autres branches pouvaient aller au travail, cependant que ce n'était pas le cas avec nos camarades qui étaient dans les camps, cela nécessite une plus ample explication.

En jugeant ce fait, on ne doit pas perdre de vue qu'il s'agissait, en l'occurrence, d'ouvriers qui allaient travailler dans des branches où l'on était à court de main-d'œuvre. Beaucoup d'entre eux furent dirigés sur les mines parce que l'importation du charbon ne pouvait avoir

lieu ou à peu près et que l'approvisionnement pour l'industrie devait être tenu à son niveau autant que possible. La même chose a eu lieu dans la branche d'électricité. A Amsterdam et même dans tous les Pays-Bas on pouvait voir au travail des internés belges occupés à électrifier autant que possible toutes les industries ainsi que l'éclairage des rues. Il était donc compréhensible que ceux-là étaient au travail et les nôtres pas. Nous avions encore nos milliers de chômeurs et, dans ces circonstances, c'aurait été le suicide si nous avions autorisé que les camarades internés se mettent au travail dans les conditions énoncées.

Mais nous avons néanmoins fait tout notre possible pour faire sortir ces gens des camps. Lorsque l'industrie donnait quelques signes de renaissance, nous avons fait des efforts pour leur procurer du travail et pour ceux pour lesquels nous ne pouvions trouver du travail, nous avons fait le possible pour adoucir leur sort.

Comme preuve de ce que j'avance, je puis communiquer au Congrès que dans ma chambre de travail au syndicat, j'ai une photographie de quelques camarades belges avec dédicace, par laquelle ces camarades remercient l'A.N.D.B. pour tout ce que notre organisation a fait pour eux.

Je le répète : nous n'avons rien négligé et nous repoussons tous les reproches qui nous seraient faits à ce sujet.

Brouwer a déjà dit quelle était la position que nous occupions dans l'affaire Van Dam. Un interrupteur disait alors que la même chose se serait passé avec le patron de Mertens. Nous avons alors demandé quel était ce patron et l'on nous répondit : Mandelbaum.

Quelle était maintenant la raison pourquoi nous avons refusé l'autorisation de travailler pour ce patron ?

A maintes reprises, jusqu'à trois fois, nous avons conféré avec ce patron, mais il a toujours refusé d'accepter les salaires que nous lui proposions. Nous ne pouvions pas permettre que nos salaires fussent mis en danger par qui que ce fut. Le résultat a donc été que l'on ne pouvait pas travailler pour M. Mandelbaum. Voilà les faits. Nous ne nous attendions nullement qu'à propos de notre attitude dans cette affaire nous devions entendre des observations.

Mais cette affaire n'était pas un fait isolé. Plusieurs patrons belges ont tâché par tous les moyens de profiter de l'occasion pour éluder nos salaires. Les noms de Pierre Hendrickx, Judels, De Gorter et de De Kinderen résonnent à nos oreilles en traitant ces choses ici au Congrès, parmi lesquels il y en avait qui, pour échapper à notre contrôle, s'en furent à Bergen-op-Zoom pour y faire ce dans quoi ils ne réussissaient pas à Amsterdam. Il ne s'agissait donc pas dans tous ces cas d'une question entre Néerlandais et Belges, mais exclusivement d'une action de notre part afin de ne pas mettre nos salaires en danger.

Et maintenant, en ce qui concerne la N.O.T. et ce qui s'y rapporte.

Je crois superflu d'en dire grand' chose.

Si toutefois le congrès désire tout ce qui s'est rapporté à cette affaire, je suis à sa disposition. On doit ne pas perdre de vue que je pourrais me trouver alors dans de très sérieuses difficultés, car je devrais alors dire des choses que je devrais tenir secrètes en vertu de mes fonctions.

Ces fonctions me mettaient dans une certaine position semi-officielle ; et si donc il me fallait donner des éclaircissements sur certaines choses, je devrais abuser des connaissan-

ces que j'ai pu faire pendant mes fonctions. C'est ce que je ne pourrais pas faire et l'on ne pourra pas non plus l'exiger de moi.

Je ne dirai donc plus rien à ce sujet, non pas sans répondre au reproche que m'a fait Van Berckelaer, comme quoi je ne les aurais pas consulté dans cette affaire. Il a complètement raison. Il doit toutefois prendre en considération que par suite des très mauvaises communications à cette époque et par suite du fait qu'il ne nous était pas laissé beaucoup de temps pour prendre une décision, il ne nous était presque pas possible de le consulter. Je répète toutefois, au fond, il a raison.

L'insertion de l'article de Zeelander dans le *Weekblad*. Van Berckelaer l'a déjà dit : cette affaire a également été traitée dans le Conseil Général de l'A.N.D.B. et l'avis du Conseil Général était que je n'aurais pas dû insérer cet article. C'est ce que j'ai dû accorder. Mais toutes ces choses n'ont rien à voir avec une certaine ligne de conduite définie. C'était une erreur isolée.

Et pour démontrer à nouveau la ligne de démarcation, Van Berckelaer a cité mon attitude dans l'affaire Soep. Il disait, dans cet ordre d'idées, que les anciens directeurs de l'A.D.B. Groesser et Bartels avaient organisé une campagne avec Soep contre le Syndicat et il le présentait comme si, en insérant l'article de Soep, j'avais été d'accord avec cette campagne et que je l'ais appuyée.

A l'encontre, je puis dire que depuis des mois à l'avance j'ai parlé dans le *Weekblad*, contre cette action, ce qui m'a valu une lettre pleine de menaces. On se rappellera qu'il y a eu à propos de cette affaire une polémique avec Groesser. J'ai pris position contre Groesser, Bartels, Soep et consorts. Et j'étais le premier qui fit cela publiquement.

Qu'est-ce qui est arrivé maintenant ?

Tout ce qui est arrivé contre l'A.D.B., je l'ai repris dans le *Weekblad* ainsi que je l'avais lu dans le *Diamantbewerker*, sans autre intention que de donner l'historique de la chose. C'est ce qui a également été le cas avec l'article de Van Berckelaer dans le cas Bartels-Soep. Je reçus alors une communication de Soep avec prière de lui accorder une place dans le *Weekblad* afin de se défendre. Je lui ai alors posé télégraphiquement la question : si Van Berckelaer avait son article, à laquelle il répondait également par télégramme : Van Berckelaer a refusé mon article. Voilà le fameux télégramme.

J'ai alors pensé ceci :

A quelqu'un qui est attaqué on doit donner l'occasion de se défendre. Et parce que dans le *Weekblad* j'avais inséré tout ce que Van Berckelaer avait écrit à ce sujet, il devait aussi y avoir une occasion pour Soep d'y opposer sa manière de voir. Par suite de la raison donnée, cela ne lui était toutefois pas possible, de là ma décision de lui procurer cette possibilité au moyen de notre organe. Je tiens à déclarer expressément que j'ai fait cela sans avoir rien à voir dans la chose. Mais ce n'est pas pour cette raison exclusivement que j'ai inséré dans notre journal l'article de Soep. Je l'ai fait en même temps avec une certaine pré-méditation parce qu'on ne peut pas rendre meilleur service à certaines gens qu'en les laissant passer pour martyrs. C'est un point de vue que j'applique toujours. Très récemment encore on a pu voir que j'ai inséré dans le *Weekblad* de très violents articles dirigés contre moi. Il vaut mieux d'en user ainsi que de prendre une attitude contraire et de mettre les gens à même de dire à quiconque veut l'entendre qu'on n'a pas voulu entendre la

vérité et qu'on leur a baillonné la bouche.

En général je veux bien dire que personne n'attache la moindre importance aux dires de Soep, mais le reproche de Van Berckelaer à mon adresse à propos de cette affaire, je puis le renvoyer de la même manière. Dans le *Diamantbewerker* il a donné à Frans Blendeau, bien que celui-ci soit d'une autre situation que Soep, l'occasion de faire une attaque contre l'A.N.D.B. Ce que celui-là a écrit dépasse réellement toutes les bornes. Nous ne nous soucierions pas de la question des apprentis et de la régularisation du temps de travail. En lisant cela on se demande si réellement on a bien vu. Si les patrons à l'étranger lisent des choses semblables qui sont absolument inexacts, ils peuvent dire : on n'y voit tout de même pas de si près en Hollande. Et un tel article a même été placé dans la partie rédaction du journal.

Je ne dramatise point. Je n'attache aucune importance à une telle écrivaillerie, mais il est insensé de prétendre de telles choses d'Amsterdam.

Si toutefois on me reproche Soep, je réponds par le reproche Blendeau.

Je crois en avoir dit assez. Si je me mettais à tout épucher, cela donnerait lieu à du nouveau grabuge et avec les nouvelles discussions cela ne nous avancerait pas.

Je me suis demandé à diverses reprises : où le Congrès présent nous mènera-t-il ? Le Congrès ne peut être son accusateur et son accusé. Il n'est même pas nécessaire que cela soit décidé. Un arrêt, si cela était nécessaire, pourrait avoir des conséquences fatales pour notre Alliance Internationale. L'affaire doit être terminée de façon pratique.

Le différend Amsterdam-Anvers a été inséré dans les rapports et de la part des Anversois tout a été dit de ce qu'ils avaient sur le cœur. La même chose en ce qui concerne Amsterdam. Brouwer, Rabbie et moi, nous avons dit ce qui était nécessaire pour éclaircir notre point de vue et pour commenter le pourquoi et le comment des motifs. La question entre Londres et les Réfugiés a également été traitée suffisamment. Les consciences se sont déchargées. Il n'est pas nécessaire de faire plus.

Avec raison il a été dit ici que nous ne devons pas regarder derrière nous pour nous irriter aux choses passées, mais que nous devons regarder vers l'avenir qui sera assez difficile. Différends problèmes difficiles pour notre industrie devront être solutionnés de commun accord.

Un poète anglais a dit : « Que le passé mort enterrer ses morts ». Nous, les vivants, occupons-nous de conquérir une meilleure existence pour les milliers de vivants qui dépendent de nous.

Serrons-nous la main, ainsi que je le fais à ce moment à Van Berckelaer (assentiment cordial de l'assemblée) et disons : que ce qui est arrivé ne se passe plus jamais et si, à l'avenir, des difficultés devaient se présenter, envisageons les choses comme de bon amis et de fidèles camarades, nous rappelant les leçons du passé. (Appl. prolongés et bravos).

Donc plus de répliques. Traçons une barre en dessous du compte de notre conseil de guerre et commençons courageusement notre ordre du jour. (App.).

(A suivre).



LE GÉRANT,  
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.